

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL HUBER

Chronique de démographie : mouvement de la population de la France pendant le premier semestre 1910

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 21-25

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__21_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1910

Le service de la Statistique générale de la France a publié, dans le *Journal officiel* du 30 octobre 1910, les résultats provisoires du mouvement de la population d'après les actes de l'état civil enregistrés au cours du premier semestre 1910. Ces résultats sont détaillés par arrondissement et par département; nous nous bornerons à reproduire ci-après les chiffres relatifs à la France entière en les comparant aux chiffres correspondants pour les neuf années précédentes.

Excédents de naissances (+) ou de décès (—)

Années	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année entière
1901.	+ 23.492	+ 48.906	+ 72.398
1902.	+ 28.533	+ 55.411	+ 83.944
1903.	+ 20.532	+ 52.574	+ 73.106
1904.	+ 19.995	+ 37.081	+ 57.076
1905.	+ 3.467	+ 33.653	+ 37.120
1906.	+ 19.476	+ 7.175	+ 26.651
1907.	— 55.007	+ 35.115	— 19.892
1908.	+ 9.528	+ 36.913	+ 46.441
1909.	— 28.100	+ 41.524	+ 13.424
1910.	+ 29.189	,	,

Les excédents semestriels de naissances sont assez variables, mais, en général, la première moitié de l'année fournit des résultats moins favorables que la seconde; de 1901 à 1909, l'année 1906 permet seule une constatation inverse. En 1909, le déficit de 28.000 décès enregistré pendant le premier semestre a été plus que compensé par l'excédent de 41.000 naissances, relevé de juillet à décembre, en sorte que pour l'année entière on a un excédent de 13.000 naissances. Pendant le premier semestre 1910, le chiffre des naissances a dépassé de 29.000 unités celui des décès; ce résultat permet donc d'espérer pour l'année entière un excédent de naissances plus élevé que ceux des années immédiatement antérieures.

Mariages

Années	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année entière
1901.	156.226	147.243	303.469
1902.	152.890	141.896	294.786
1903.	152.386	143.610	295.996
1904.	152.454	146.267	298.721
1905.	153.812	148.811	302.623
1906.	154.800	151.687	306.487
1907.	154.081	160.822	314.903
1908.	162.495	153.433	315.928
1909.	156.258	151.698	307.951
1910.	156.761		

Le nombre des mariages célébrés pendant le premier semestre 1910, 156.761, est à peine supérieur au chiffre de la période correspondante de 1909, 156.258; ce dernier était de beaucoup inférieur au nombre des mariages enregistrés de janvier à juin 1908, 162.495. On sait que l'augmentation considérable du nombre des mariages en 1907 et en 1908 est due à la mise en vigueur de la loi du 21 juin 1907 simplifiant les formalités du

mariage. Les six premiers mois de 1907 avaient fourni à peu près le même nombre de mariages que la période correspondante de 1906 : 154.081, au lieu de 154.800; pour le second semestre, on observe au contraire un accroissement relativement considérable : 160.882 mariages de juillet à décembre 1907, au lieu de 151.687 pendant la seconde moitié de 1906. Cette augmentation est d'autant plus significative que le second semestre fournit d'ordinaire moins de mariages que le premier; c'est l'inverse qui a lieu en 1907. En 1908, les heureux effets de la loi se font encore sentir pour le premier semestre, mais ils vont en s'atténuant pendant la seconde partie de l'année; le chiffre de 1909 est à peine supérieur à celui de 1906.

Divorces

Années	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année entière
1901.	"	"	7.741
1902.	"	"	8.431
1903.	"	"	8.919
1904.	"	"	9 860
1905.	"	"	10.019
1906.	"	"	10.573
1907.	5.096	5.842	10.938
1908.	5.605	5.910	11.515
1909.	6.148	6.726	12.874
1910.	6.303	"	"

Le nombre des divorces transcrits sur les registres de l'état civil continue à progresser régulièrement, passant de 7.741 en 1901 à 12.874 en 1909. Pendant le premier semestre 1910, on a enregistré 6.303 divorces au lieu de 6.148 de janvier à juin 1909.

Naissances d'enfants déclarés vivants

Années	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année entière
1901.	442.671	414.603	857.274
1902.	434.473	410.905	845.378
1903.	423.871	402.841	826.712
1904.	418.762	399.467	818.229
1905.	416.268	391.023	807.291
1906.	416.762	390.085	806.847
1907.	402.745	370.900	773.645
1908.	411.402	380.310	791.712
1909.	398.710	371.259	769.969
1910.	399.669	"	"

Pendant le premier semestre 1910, on a enregistré 399.669 naissances d'enfants vivants au moment de la déclaration; ce nombre dépasse d'un millier d'unités environ le chiffre correspondant du premier semestre 1909; il est par suite probable que le total des naissances pour l'année entière ne s'écartera pas beaucoup du chiffre de 1909, le plus faible qui ait été obtenu depuis l'origine des statistiques de l'état civil, c'est-à-dire depuis le début du dix-neuvième siècle.

Mort-nés et enfants morts avant la déclaration de naissance

Années	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année entière
1901.	21.368	19.378	40.746
1902.	21.273	18.945	40.218
1903.	20.786	18.288	39.074
1904.	20.327	18.338	38.665
1905.	20.226	17.715	37.941
1906.	19.557	17.769	37.326
1907.	19.348	17.405	36.753
1908.	19.628	17.526	37.154
1909.	18.926	16.988	35.914
1910.	18.782	"	"

Le nombre des mort-nés et enfants morts avant la déclaration de naissance continue à décroître lentement. Le premier semestre 1910, pendant lequel on a enregistré plus de naissances vivantes que durant les six premiers mois de 1909 a cependant fourni un peu moins de mort-nés.

Décès

Années	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année entière
1901	419.179	365.697	784.876
1902	405.940	355.494	761.434
1903	403.339	350.267	753.606
1904	398.767	362.436	761.203
1905	412.801	357.370	770.171
1906	397.286	382.910	780.196
1907	457.752	335.785	793.537
1908	401.874	343.397	745.271
1909	426.913	329.632	756.545
1910	378.480	.	.

Le nombre des décès enregistrés pendant le premier semestre 1910 est exceptionnellement faible : 378.480 soit 48.433 de moins que durant la période correspondante de l'année précédente. Il est permis de penser que pour l'année 1910 la mortalité sera au moins aussi basse qu'en 1909 et 1908, mais il ne faut pas cependant oublier que si la seconde moitié de l'année fournit presque toujours un nombre de décès plus faible que la première, l'écart est très variable suivant les années; ainsi, il atteignait 122.000 unités en 1907 et seulement 15.000 en 1906. C'est que la mortalité est liée d'une manière assez étroite à la température, les chaleurs excessives de l'été étant particulièrement redoutables pour les nourrissons et les rigueurs de l'hiver étant surtout funestes aux vieillards.

LES RECENSEMENTS EN 1910 ET 1911

France. — Le *Journal officiel* du 16 décembre 1910 a publié un décret en date du 12 décembre, portant qu'il sera procédé le dimanche 5 mars 1911 au dénombrement de la population. La circulaire et les instructions adressées aux préfets par le ministre de l'Intérieur ont été insérées au *Journal officiel* du 21 décembre. Comme nous l'avions annoncé dans une précédente chronique, les formulaires et les instructions de 1906 n'ont subi que des modifications sans grande importance. Dans le rapport lu le 27 avril 1910 au Conseil de la Statistique générale de la France par son président (1), celui-ci avait signalé qu'« il serait désirable qu'aux infirmités physiques dont mention doit être faite sur la feuille de ménage, on ajoutât les infirmités mentales ». Ce désir n'a pas reçu satisfaction; cependant la question relative aux infirmités mentales était posée aux dénombrements antérieurs jusqu'en 1876; elle figure sur les formulaires de recensement de plusieurs pays étrangers : l'Angleterre, la Hongrie, la Suisse, etc. Les résultats fournis par le prochain dénombrement, comparés à ceux qui ont été recueillis en 1876 et auparavant, auraient permis de voir jusqu'à quel point étaient justifiées les alarmes de ceux qu'inquiète la progression rapide du nombre des aliénés traités dans les asiles. La proportion de ces derniers relativement à la population totale de la France s'est en effet accrue de 15 pour 10.000 habitants en moyenne pendant la période 1871-1880, à 23 pour 10.000 pour la période 1900-1905. Il serait téméraire de conclure à une augmentation correspondante des cas d'aliénation mentale en France; l'accroissement du nombre des aliénés traités dans les asiles provient pour une bonne part de la création de nouveaux établissements, des facilités nouvelles accordées pour l'admission, en particulier de la gratuité pour les aliénés indigents. Les indications recueillies au recensement sur le nombre des aliénés traités dans leurs familles auraient sans doute apporté quelque précision dans l'étude de cette grave question.

Empire allemand. — Le 1^{er} décembre 1910 a eu lieu le recensement général de la

(1) *Journal officiel* du 5 mai 1910.

population de l'Empire. Comme aux recensements précédents l'opération portait sur la population présente et chaque personne avait à répondre aux questions suivantes : 1° Nom et prénom — 2° Parenté avec le chef de ménage ou situation dans le ménage. — 3° Sexe. — 4° État de famille. — 5° Jour, mois et année de naissance. — 6° Profession principale et situation dans la profession. — 7° Domicile. — 8° Lieu de travail (nom de la commune dans laquelle on exerce sa profession ou dans laquelle on l'a exercée ou dernier lieu). — 9° Religion. — 10° Nationalité. — 11° Service militaire (pour les personnes en activité de service dans l'armée ou dans la marine allemande).

Chacun des États confédérés est libre d'adopter le procédé qui lui convient pour recueillir ces renseignements et pour assurer le dépouillement des formulaires remplis par les habitants. La circulaire du chancelier de l'Empire, qui a fait connaître aux divers gouvernements la décision du Conseil fédéral, fixe seulement le nombre et la nature des tableaux à fournir à l'Office impérial de statistique, ainsi que les délais d'envoi.

Le bulletin individuel est utilisé en Prusse, en Alsace-Lorraine, dans les grands duchés de Hesse et d'Oldenbourg, dans les deux Mecklenbourg, dans le duché de Brunswick et dans un certain nombre d'autres petits États. La feuille de ménage est employée en Bavière, en Wurtemberg, en Saxe, dans le grand duché de Bade, etc.

Pays-Bas. — Le bureau central de statistique des Pays-Bas vient de publier les résultats sommaires du recensement effectué le 31 décembre 1909. Voici les résultats comparés à ceux de 1899 :

Années	Sexe masculin	Sexe féminin	Population totale
1899	2.520.602	2.583.585	5.104.187
1909	2.896.154	2.956.883	5.853.037

La population totale s'est augmentée en 10 ans de 748.900, soit de 14,7 %; elle a plus que doublé depuis 70 ans, puisque la population recensée le 1^{er} janvier 1840 ne comprenait que 2.860.559 personnes, dont 1.401.004 hommes et 1.459.555 femmes.

La proportion des femmes pour 1.000 hommes qui s'élevait à 1.042 en 1840 n'a pas cessé de décroître depuis cette époque, jusqu'à 1.021 en 1909.

Le nombre des naissances enregistrées de 1899 à 1909 s'élevait à 1.697.169 et celui des décès à 858.122, l'accroissement naturel de la population est de 839.047 personnes; comparé à l'augmentation constatée à l'aide des recensements, il fait ressortir un excès d'émigration de 90.147 personnes.

L'augmentation de la population est surtout considérable dans les villes ainsi qu'il résulte de l'examen des chiffres ci-après :

	1899	1909
Communes de plus de 100.000 habitants . . .	1.137.468	1.373.859
— de 20.001 à 100.000 habitants . . .	816.595	993.319
— de 5.001 à 20.000 —	1.512.345	1.747.581
— de 5.000 et moins	1.607.729	1.738.278
Totaux	5.104.187	5.853.037

Voici enfin la population des villes de plus de 100.000 habitants, aux deux derniers recensements :

	1899	1909
Amsterdam	510.853	566.927
Rotterdam	318.507	415.168
S'Gravenhage (La Haye)	206.022	272.887
Utrecht	102.086	118.877

En 10 ans, la population de Rotterdam s'est accrue de 96.000 habitants, soit de 30 %, celle de La Haye de 66.000 habitants, soit de 32 %; l'augmentation est proportionnellement moindre pour Amsterdam : 56.000 habitants, soit 10 %.

Suisse. — A l'assemblée annuelle de la Société suisse de statistique, tenue le 27 septembre 1909 à Glaris, le Dr Guillaume, directeur du Bureau fédéral de statistique, a présenté un compte rendu des travaux préparatoires du prochain recensement, fixé au 1^{er} décembre 1910 (1).

Le système adopté et suivi lors des recensements de 1888 et de 1900 sera conservé en 1910; les formulaires en usage sont : le *bulletin individuel*; l'*enveloppe de ménage* sur laquelle est imprimé un cadre servant au relevé des membres du ménage dont les bulletins sont insérés dans l'enveloppe; la *liste de recensement* sur laquelle l'agent recenseur fait la récapitulation des ménages et des individus de son cercle de recensement, au moyen des données fournies par les bulletins et les enveloppes. Les listes de tous les cercles d'une commune permettent de remplir le tableau récapitulatif de la commune, puis ceux des districts et des cantons. Les documents sont ensuite adressés au bureau fédéral de statistique qui opère le dépouillement.

Sur le bulletin individuel figurent les questions suivantes : 1^o Nom et prénom. — 2^o Sexe. — 3^o Situation dans le ménage (chef de ménage, parenté ou autre relation avec lui). — 4^o État civil. — 5^o Date de naissance. — 6^o Confession (protestant, catholique romain, catholique chrétien, israélite, autre, laquelle?). — 7^o Langue maternelle (allemande, française, italienne, romanche, autre, laquelle?). — 8^o Lieu de naissance. — 9^o Résidence ordinaire (habituelle) de la personne recensée. Dans le cas où la résidence est dans une autre commune, depuis combien de jours la personne recensée séjourne-t-elle dans la commune de recensement? — 10^o Séjour. La personne recensée a passé la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre : a) dans la commune du recensement; b) hors de cette commune, savoir à....; dans ce dernier cas, depuis combien de jours est-elle absente de la commune du recensement? — 11^o Lieu d'origine. Si la personne est étrangère, depuis quand réside-t-elle : a) en Suisse; b) dans sa commune de résidence actuelle? — 12^o A) Profession ou occupation principale; situation dans cette profession ou entreprise (propriétaire, fermier, chef, patron, employé, domestique, ouvrier, apprenti); nature, genre, raison sociale de l'entreprise, de l'industrie, de l'administration où la personne est occupée; dans quelle commune la profession ou occupation est-elle exercée; si, par manque de travail, l'ouvrier ou l'employé est *sans ouvrage* le 1^{er} décembre, indiquer depuis quand. B) Profession ou occupation accessoire (pour autant que cette profession est lucrative) et situation dans cette profession ou occupation. — 13^o Infirmité. Chez les enfants et les adultes, indiquer, en cas d'infirmité, le genre d'infirmité : aveugle, sourd-muet, estropié, épileptique, aliéné, idiot, faiblesse d'esprit, faiblesse sénile, autre maladie ou infirmité; pour les personnes de plus de 14 ans, indiquer, en outre, si l'incapacité de travail est partielle ou totale.

Venezuela. — Un décret du 31 mars 1910 règle les conditions d'exécution du prochain recensement général du Venezuela fixé au 31 décembre 1910. Le recensement devra faire connaître la population de fait et la population de droit; il portera, en ce qui concerne les personnes, sur les caractères suivants : sexe, âge, état civil, nationalité, lieu de naissance, religion, filiation, instruction, invalidité, profession en distinguant les ouvriers des patrons et des individus travaillant pour leur propre compte. On fera un relevé sommaire des établissements agricoles, industriels et commerciaux; il sera procédé ultérieurement à un recensement détaillé de l'agriculture et de l'élevage ainsi qu'à l'établissement d'un cadastre de la propriété urbaine et rurale. Pour les établissements industriels ou commerciaux, on relèvera : 1^o la nature des articles fabriqués ou vendus; 2^o le nombre des personnes employées (patrons et ouvriers) avec les caractères suivants : sexe, âge, nationalité, salaire moyen, durée journalière du travail. Enfin on effectuera un recensement des habitations.

Michel HUBER.

(1) *Journal de la Société de statistique suisse*, 1910, 1^{re} livraison.